DéontoFIP

Administration centrale - Direction générale des Finances publiques - 2022



Découvrez DéontoFIP une web app accessible à tous les agents de la DGFiP, destinée à les sensibiliser au respect des règles déontologiques. Cette web app a relevé le défi consistant à montrer que la déontologie n'est pas si compliquée et, à travers les mises en situation, qu'elle existe dans la vie de tous les jours.
Conduite du changement
Île-de-France
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Description du projet

DéontoFIP permet à chaque agent de la DGFIP de découvrir de manière ludique la déontologie et d'acquérir les savoirs fondamentaux, y compris ceux particuliers à la DGFIP, en quelques heures à peine. Il s'agit d'un parcours interactif qui exploite les techniques d'e-learning via une série de mise en situation immersive (podcasts) et de quizz. Chaque agent accède en libre service à cette application. A l'issue d'une introduction sur les fondamentaux de la déontologie, il suit, en autonomie, un parcours en cinq épisodes sur les obligations et les devoirs de l'agent de la DGFIP. Ce parcours sensibilise notamment aux risques déontologiques liés à l'ère numérique : navigation sur les réseaux sociaux, sécurité des applications informatiques. A la fin de son parcours, l'agent évalue les compétences acquises via un quizz final.
L'application DEONTOFIP présente de nombreux avantages :

- Elle est mobilisable à tout moment en présentiel et en distanciel.
- Aucune inscription préalable n'est à prévoir.
- Aucun suivi nominatif des personnes ayant réalisé le parcours n'est fait.
- Le parcours peut être débuté, interrompu et repris à tout moment par l'agent, s'il se connecte au même support.

A ce jour, 16000 connexions sont recensées. 16 % des 98 000 agents de la DGFIP se sont déjà connectés depuis son lancement fin 2022.

Le fort renouvellement attendu des effectifs de la DGFIP (20 000 sur 5 ans) nécessite une sensibilisation des nouveaux agents entrants. Ainsi, une inscription au dispositif de formation de tous les agents au sein de la DGFIP est prévue dans le cadre des scolarités initiales. Au-delà du nombre de connexions, la web app déontofip est d'ores et déjà utilisée par de nombreux responsables RH pour former les nouveaux agents à la déontologie, à ses attendus à la DGFIP, ce qui est un effet bénéfique inattendu.
Par ailleurs cette application a permis de mettre davantage en lumière le nouveau guide de déontologie et d'amplifier l'écho de celui-ci.
D'autre part, le service Affaires Juridiques et Contentieux promeut la webapp auprès des Pôles Pilotage et Ressources à chacun de ses déplacements.
La DGFIP a démontré une capacité à innover dans un domaine, la déontologie, qui paraît ardu et d'avoir, par un regard décalé sur le sujet, touché différents publics : les « classiques » (Division RH, encadrants notamment) et les plus difficiles à atteindre, les entrants notamment ceux issus des jeunes générations.
C'est une fierté mais aussi un enseignement riche que de constater que certains sujets, même ardus, peuvent intéresser dès lors que l'on essaie de déplacer le regard et d'envisager un nouveau format : ne pas hésiter à sortir des codes implicites laissant penser que la déontologie doit toujours être abordée de manière austère. Il faut au contraire s'interroger sur le public que l'on souhaite toucher et alors, la meilleure méthode pour l'atteindre.

Objectifs et finalités

La déontologie est un enjeu fort de la DGFiP pour conserver et consolider la confiance des citoyens et des institutions publiques.
En complément de son dispositif de formation, la DGFiP a pour objectif de proposer un dispositif numérique, léger, simple et ludique qui puisse permettre de découvrir et/ou revoir les notions de base des règles déontologique et renvoyer vers un guide plus complet.
Le résultat attendu est donc une connaissance appliquée par tous les agents des principes déontologiques fondamentaux que doit détenir tout agent de la DGFIP, que celui-ci soit déjà en fonction ou nouvel arrivant.
L'enjeu est que tous les encadrants puissent aisément transmettre à leurs collaborateurs les savoirs déontologiques fondamentaux et résoudre des situations RH qui posent des enjeux de déontologie.

.